Image not found or type unknown

fusion entre 2 structures + obligation de prendre un appart de fo

Par **lamidou**, le **07/04/2011** à **23:29**

Je suis embauchée dans une structure en tant qu'animatrice socio-culturel cette structure va fusionner avec une autre. Trop grosse masse salariale donc afin d'éviter les licenciements il va peut être
mettre proposer un poste sur la nouvelle structure avec obligation de prendre le logement de fonction. Je serais purment et simplement restrainte a faire du gardiennage. Je ne connais pas encore l'appelation de mon poste. Le Directeur nous a bien dit que les personnes suceptibles d'intégrer cete nouvelle structure n'auront pas le choix sinon licenciement. Je vie actuellement dans un F4 et il parait que l'appartement est tout petit (ancien appartement pour étudiant) Puis-je refuser ? Je ne me voie pas passer d'un poste d'animatrice diplômée à un pseudo poste de gardien. Plus de vie privée. De plus j'ai beaucoup de meubles et un appartement tout mignon je ne veux pas vivre dans un nid à poule !!!! Je trouve que cette proposition sent le piège ! Je serais bientôt fixée rien de défini mais je prends déjà les devants.

En gros : au bout de 30 ans d'ancienneté peut on m'obligé de prendre un appartement de fonction ? merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **07/04/2011** à **23:41**

Bonjour,
De toute façon, vous pouvez refuser toute modification essentielle du contrat de travail et il semble que c'en soit une même aux niveau des fonctions et de la qualification et si l'employeur peut le justifier, il devra vous licencier pour motif économique en respectant la procédure...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés